



Electrosensibles  
de France



Avec le soutien de :



Paris, le 12 septembre 2023

## Lettre ouverte relative au projet de règlement européen Gigabit Infrastructure Act

Madame la Première Ministre,

La France négocie actuellement un projet de règlement européen proposé par la Commission européenne relatif au déploiement des réseaux Gigabit de communications électroniques. Ce projet de « *Gigabit Infrastructure Act* » vise à accélérer et rendre moins coûteux pour les opérateurs le déploiement des infrastructures numériques, à savoir la fibre optique et la 5G.

Nous nous permettons de vous interpellier car nous considérons que **la fibre optique et la 5G sont de nature diamétralement opposées et ne peuvent être traitées sur le même plan.**

La fibre optique comporte de nombreux avantages en termes d'efficacité énergétique et d'absence de rayonnement électromagnétique, contrairement à la 5G qui par ailleurs pourrait se déployer comme *5G fixe* en concurrence de la fibre par choix économique des opérateurs.

L'étude d'impact du projet de règlement produit par la Commission comporte en la matière de nombreuses lacunes, certaines ayant d'ailleurs été relevées par le *Regulatory Scrutiny Board* chargé d'examiner les impacts des propositions de la Commission. Celui-ci a en effet estimé que l'étude d'impact n'était « *pas suffisamment claire quant aux hypothèses méthodologiques et paramètres qui sous-tendent les modèles économétriques utilisés pour l'analyse des impacts économiques et environnementaux. Cela ne démontre pas clairement l'impact positif net sur le plan environnemental.* »

La version amendée de l'étude d'impact ne nous éclaire en rien, allant même jusqu'à avouer qu'elle « *n'avait pas cherché à quantifier les impacts liés au déploiement des différentes options de réseaux mobiles* » pas plus que « *les effets d'entraînement qui pourraient découler d'une amélioration de l'efficacité énergétique qui serait due au déploiement accéléré de la 5G.* » et reconnaissant que « *la littérature sur l'impact environnemental du déploiement de la 5G est limité car il s'agit encore d'un domaine de recherche en développement.* »

Dans cette même étude, à aucun moment il n'est question de l'impact de la 5G sur la biodiversité ou sur la santé humaine. Ceci est d'autant plus regrettable qu'on découvre indirectement – dans le chapitre relatif aux conséquences qu'aurait l'inaction de l'Europe en matière d'accélération du déploiement – qu'une partie des motivations de ce projet de règlement vise à contourner « *les tensions locales en matière de paysage et d'esthétique ou encore les préoccupations en matière de santé* ».

Faut-il rappeler que l'ANSES reconnaît que les fréquences de la 5G, au même titre que les radiofréquences des générations précédentes, sont suspectées quant au risque de cancer – qui fait d'ailleurs l'objet d'une *expertise* toujours en cours -, d'impact sur la fertilité et qu'il est admis que ces ondes artificielles perturbent l'activité électrique de notre cerveau. L'Agence a réaffirmé la vulnérabilité plus grande des enfants et le fait que les valeurs limites d'exposition ne les protègent pas bien. Dans son *nouvel avis* publié en février 2022, l'ANSES ne peut que constater le manque de données sur les nouvelles fréquences et sa difficulté à évaluer les risques de cette nouvelle technologie. En effet, l'Agence comptabilise cinq études seulement sur la bande de fréquences 3,5GHz et est dans l'incapacité de conclure sur l'existence ou non de risques pour la bande de 26GHz.

Faut-il également rappeler que les ministères de tutelle de l'ANSES l'ont saisi fin 2021 concernant les valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques. L'ANSES a ainsi été sollicitée afin *d'expertiser* les lignes directrices proposées par la Commission européenne sur lesquelles se fondent notre réglementation et d'engager des travaux dans l'objectif de proposer une méthode adaptée et de nouvelles valeurs limites d'exposition.

Enfin, faut-il rappeler qu'à ce jour, aucune expertise concernant l'impact des radiofréquences sur les espèces animales et végétales, la biodiversité et les écosystèmes n'a été conduite, alors que le sujet a été soulevé par les experts de l'Agence.

**Ces positions sont d'ailleurs rappelées dans un avis que l'ANSES vient de publier ce 11 septembre, relatif aux lignes directrices visant à limiter l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques.**

En conséquence, nous constatons un manque évident d'évaluation préalable de ce projet de règlement concernant le volet « *communications sans fil* ». Aussi, nous vous saurions gré Madame la Première Ministre, de faire état de ces lacunes auprès de la Commission européenne de manière à ce que soit pris le temps nécessaire à une évaluation réelle et complète sur des sujets qui touchent à la cohérence des objectifs défendus dans le Green New Deal européen.

**Nous demandons la suspension de ce projet** jusqu'à publication du rapport de l'ANSES concernant la cancérogénicité, l'aboutissement des travaux en matière de valeurs limites d'exposition, et l'engagement sans tarder d'expertises concernant les fréquences futures (26GHz et au-delà), l'impact sur la fertilité, sur le fonctionnement du système nerveux ainsi que l'impact sur la biodiversité.

Ce temps pourra également être mis à profit pour **engager une réelle politique** de sobriété numérique et électromagnétique, de lutte contre la surexposition aux écrans, notamment des plus jeunes, un rééquilibrage des politiques de déploiement pour plus de transparence et de concertation au niveau local (élus et population concernés), de prévention et de prise en charge digne de l'hypersensibilité électromagnétique.

Dans cette attente, nous vous prions, Madame la Première Ministre, d'agréer l'expression de notre très haute considération.

Stéphen KERCKHOVE  
Délégué général de  
AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Julien LÉONARD  
Président du  
CNAFAL

Antoine GATET  
Président de  
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Sophie PELLETIER  
Présidente de PRIARTEM /  
Electrosensibles de France

Pour les signataires



Madame la Première Ministre  
Hôtel Matignon  
57 Rue de Varenne  
75007 Paris

Copie :

Jean-Noël Barrot - Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé du Numérique

Christophe Béchu - Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Agnès Pannier-Runacher - Ministre de la Transition énergétique

Aurélien Rousseau - Ministre de la Santé et de la Prévention